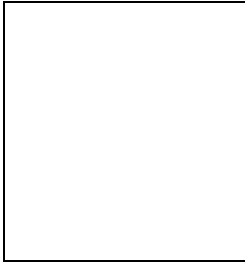


MAIRIE DE PISIEU



Réunion du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier, à 20h, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2019

Étaient présents: Vincent CLAIR, Chantal COTS, Emmanuel DARGELLY, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Murielle GRIFFET, Jérôme ROBIN, Yvan REYNAS, Blandine VERDIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s): Ludivine FONBONNE, Jean-Louis GIRARD, Emilie ROSTAING, Thierry RUSSIER.

Vincent CLAIR a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n°2019-01

Choix du projet d'aménagement et de mise en accessibilité de la salle des fêtes et autorisation de déposer un permis de construire

Après différentes propositions, le projet proposé par le Cabinet d'architecture EBULLITION est retenu pour un montant estimatif de 269.050,00€ HT (322.860€ TTC).

Le financement de ce projet sera prévu au Budget 2019.

Monsieur le Maire précise qu'il convient désormais de commencer les démarches nécessaires pour les aides à son financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le projet d'aménagement et de mise en accessibilité estimé à 269.050,00€ HT (322.860€ TTC),
- AUTORISE le Cabinet d'architecture EBULLITION à assurer la maîtrise d'œuvre du projet,
- AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de permis de construire et une demande d'autorisation de travaux,
- AUTORISE M. le Maire à déposer tout dossier relatif à ces travaux,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la réunion : 21h40